



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Jeudi 25 Janvier 2018 à 20 H 30

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Nombre de Conseillers présents : 15

Nombre de Conseillers absents : 0

Pouvoirs : 0

Votants : 15

L'an deux mil dix-huit, le vingt-cinq janvier, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 16 janvier 2018, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur François GUITON, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs François GUITON, Jean-Paul BUCHAILLAT, Aline BILLOTTE, Marie-Noëlle CHASSOT, Bernard GUY, Nicolas LAMY, Patricia GUICHON, Brigitte JACQUET, Marie-Claude DAUVERGNE, Jean-Pierre MICARD, Louis POILLOUX, Emmanuel RAT, Jean-Pierre ROUAH, Nathalie BEUROIS, Charles JACQUES-Y-BARON.

Absents :

Secrétaire de séance : Madame Brigitte JACQUET

Aucun conseiller n'ayant d'observation quant au compte rendu de la réunion du 5 décembre 2017, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

01 – SIVU DE MONTMOROT : DISSOLUTION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION DE LA MAISON DE RETRAITE DE MONTMOROT

Suite aux difficultés financières croissantes rencontrées par le C.I.A.S. gérant la Maison de Retraite de MONTMOROT, il a été décidé de mutualiser sa gestion avec celle du C.C.A.S. de la ville de LONS LE SAUNIER pour contribuer à une optimisation des coûts.

Pour ce faire, l'ensemble des 5 communes COURLANS – COURLAOUX – GEVINGEY – MESSIA – MONTMOROT, participantes dans la gestion de l'E.H.P.A.D. et constituant le SIVU (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique) doit prendre une délibération pour valider la dissolution de celui-ci.

Après délibération, le Conseil Municipal, par 13 Voix POUR, demande la dissolution du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique pour la gestion et l'exploitation de la Maison de Retraite de MONTMOROT, autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire, et demande la reprise de l'E.H.P.A.D. et du personnel, par le C.C.A.S. de la Ville de LONS LE SAUNIER.

Arrivée de Nathalie BEUROIS à 20H45.

02 – DEMANDE D'ADHESION DE LA COMMUNE DE BAUME LES MESSIEURS AU SEIN D'ECLA

Les communes d'ECLA sont appelées à se prononcer sur la demande de la commune de BAUME LES MESSIEURS qui souhaite intégrer notre intercommunalité.

Bien que le Conseil Communautaire ait émis un avis favorable à cette demande, le Conseil Municipal de MESSIA, après discussion et rappel par Monsieur le Maire des conditions d'admission d'une commune à l'EPCI, donne un avis défavorable sur cette adhésion, par 9 voix CONTRE – 1 voix POUR – 4 ABSTENTIONS,

aux motifs que :

- La continuité territoriale entre ECLA et la commune de BAUME est quasi-inexistante et la liaison routière traverse d'autres territoires,
- Le périmètre des nouvelles et récentes communautés de communes de BRESSE/HAUTE- SEILLE et nouvel ECLA arrêté par le préfet en Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI), doit être respecté et ne peut être modifié en permanence,
- Suite au rattachement du Syndicat Intercommunal du VAL DE SORNE à ECLA, notre intercommunalité doit d'abord achever cette intégration récente et absorber les budgets qui s'y rattachent,
- De plus, pour l'eau et l'assainissement, la commune de BAUME est située au cœur d'un autre bassin versant, et n'est pas rattachée de ce fait, aux structures de gestion d'ECLA.

Arrivée de Charles JACQUES-Y-BARON à 21H05

03 – SICOPAL : DEMANDE D'ADHESION DE LA COMMUNE DE RAVILLOLES

Après délibération, le Conseil Municipal appelé à se prononcer sur la demande d'adhésion au SICOPAL de la commune de RAVILLOLES, émet un avis favorable par 11 Voix POUR et 4 Abstentions

04 – AUTORISATIONS D'URBANISME : CONVENTION D'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'OCCUPATION DU SOL – VILLE DE LONS LE SAUNIER / PETR DU PAYS LEDONIEN

Une délibération a été prise le 16 février 2015, pour le transfert de l'instruction des documents d'Urbanisme à ECLA.

A ce jour, le PAYS LEDONIEN propose de reprendre ce dispositif et d'étendre son périmètre à d'autres communautés de communes, afin de mutualiser les moyens.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte de confier, par convention avec le PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lédonien), l'instruction des autorisations d'occupation du sol déposées sur son territoire, autorise le Maire à signer tous les documents en rapport avec cette décision.

05 – SIDEC : EFFACEMENT BASSE TENSION RUE DE MONTBOUTOT ET RUE DU PETIT TARTRE

Le Conseil, lors de sa dernière séance du 5/12/2017, a décidé de poursuivre l'effacement des réseaux Electriques – Telecom – Eclairage Public Rue de Montboutot et Rue du Petit Tartre.

Le Conseil Municipal, après délibérations, à l'unanimité, vote la réalisation de ces travaux par le SIDEC, courant 2018, pour un coût restant à la charge de la commune de 55953,93 Euro ; la dépense sera inscrite au budget primitif.

06 – ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Monsieur le Maire propose de réinscrire au budget 2018, les travaux qui n'ont pu être réalisés en 2017 dans la commune, à savoir :

- Réaménagement de la Montée de la Poste ainsi que le chemin piéton côté boucherie, Conditionné à l'intervention prévue en juin/juillet des services de l'équipement mandatés au préalable pour consolider le mur de soutènement leur appartenant,
- Etude pour réhabilitation du bâtiment Mairie et des espaces publics attenants,
- Travaux SIDEC,
- Travaux Aménagement Sécurité de la D 158,

Une réunion Sécurité est prévue dès le 7 Février 2018 avec les communes de CHILLY et FREBUANS afin d'étudier les mesures de sécurité à mettre en œuvre sur cette route,

- Réhabilitation des Jeux en bois au niveau de l'aire de jeux (Espace Jean JACQUET), suite au passage de la commission Sécurité,
- Mobilier urbain (bancs),
- Achat d'un matériel de type balayeuse pour entretien des rues et des espaces.

07 – MISE EN VENTE DU BATIMENT CADASTRE AC49/50

Mise en Vente du bâtiment cadastré AC 49/50.

Le Conseil Municipal, dans sa séance du 5/12/2017, a envisagé la mise en vente éventuelle de l'ancien bâtiment communal Rue des Joncs. Une estimation réalisée par notaire, a évalué un montant de 45000 Euro pour sa cession.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce pour la vente de ce bâtiment.

Des affiches seront placées sur les panneaux d'affichage de la commune et une annonce sera publiée dans le « BON COIN ».

08 – RADARS PEDAGOGIQUES

Les 2 radars pédagogiques installés sur la commune depuis juin 2012, et propriété de cette dernière, sont raccordés à partir de l'alimentation électrique des Eclairages Publics. Un temps de recharge de 6 heures est nécessaire à leur bon fonctionnement en continu. Or, depuis l'extinction nocturne des lampadaires, ce fonctionnement est perturbé et la continuité n'est plus assurée.

Pour pallier à ce problème, Monsieur le Maire propose d'alimenter chaque radar à l'aide d'un panneau photovoltaïque prenant en relais l'alimentation électrique nocturne.

Le devis pour ce type de matériel, demandé à la Société qui a installé les radars, se monte à 1140,00 euro / radar.

Considérant ce montant trop élevé, le conseil décide de faire une autre consultation auprès d'électriciens : un devis sera demandé aux entreprises FAVIER et PERNOT Electricité.

09 – COMPTE-RENDUS DE REUNIONS

Suite à la réunion de la Régie des Eaux et d'Assainissement de l'Agglomération d'ECLA,

Décision d'une hausse de 2% sur le prix du m3 d'eau et d'assainissement à compter du 1/01/2018.

SICTOM : réintégration du SICTOM à partir du 1/01/2018 dans les compétences d'ECLA et élection du Président et des Vice-Présidents.

L'inspection Académique a fait part, lors d'une réunion, de la baisse des effectifs en école élémentaire sur l'ensemble des communes de LONS SUD. A terme, elle envisage une structure fonctionnant selon un regroupement en « Pole de 6 classes » et demande aux mairies de réfléchir à une redéfinition de la carte géographie scolaire.

10- INFORMATIONS DIVERSES :

Les chasseurs de MESSIA, par courrier du 8/12/2017, demande le déplacement de leur cabane de chasse située actuellement dans l'enceinte de l'ancienne décharge communale, pour une ré-implantation sur une parcelle cadastrée AA17.

Après discussion, le Conseil Municipal estime que l'emplacement demandé est à proximité d'un lieu de passage fréquenté (départ du chemin accédant à la Voie Verte en direction de MONTMOROT) et considère le terrain actuel plus approprié.

En conséquence, le Conseil Municipal refuse, à l'unanimité, le déplacement de cette cabane.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier de remerciements émanant du TELETHON, pour la mise à disposition gracieuse de la Salle des Fêtes. L'Association confirme également le succès de cette opération qui a pu dégager des bénéfices.

Suite aux questions soulevées par un conseiller, Monsieur le Maire :

- Précise qu'il ne souhaite pas déposer la candidature de la commune, pour participer au « Trophée des Mairies » visant à mettre en valeur un projet ou une réalisation particulière.
- Confirme que, concernant les « Jardins Partagés », la commune est disposée à soutenir tout projet en ce sens qui serait porté par une association ou des bénévoles, comme elle l'a indiqué dans le dernier bulletin de janvier.

Fin de la Séance à 22H40.

Secrétaire de séance :

Le Maire, François GUITON